

## SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 4 MAI 1877.

### Rapports faits au nom de la Commission des Naturalisations sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président ; le Baron BETHUNE, SOLVYNS, le Baron VAN DE WOESTYNE et VAN SCHOOR, Secrétaire.

#### I.

*Par M. le Baron VAN DE WOESTYNE, sur la demande du sieur ÉLOI-MATHIAS-JOSEPH NOSSEM, ajusteur au chemin de fer, à Arlon.*

(Voir le n<sup>o</sup> 97 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Eloi-Mathias-Joseph Nossem demande la naturalisation ordinaire. Il est né à Schuren, commune d'Ettelbrück, (Grand-Duché de Luxembourg), le 1<sup>er</sup> décembre 1840. Il habite actuellement Arlon où il est ajusteur au chemin de fer de l'État. Il a épousé une femme belge dont il a six enfants. Son honorabilité et sa moralité sont excellentes. Il a satisfait aux lois sur la milice dans le Grand-Duché et consent à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement. Sa demande a été agréée par la Chambre des Représentants à la majorité de 51 suffrages contre 17.

Nous avons également l'honneur, Messieurs, de vous prier de lui faire un accueil favorable.

#### II.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-BAPTISTE-ÉDOUARD JACQUES, boulanger, à Bertrix (Luxembourg).*

(Voir le n<sup>o</sup> 97 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Jean-Baptiste-Edouard Jacques est né à Bertrix, le 18 mars 1838, de parents natifs du Grand-Duché de Luxembourg. Ils sont venus se fixer en Belgique en

1828, et ont omis de faire en temps utile la déclaration prescrite par la loi du 4 juin 1839. Jean-Baptiste a également omis de faire cette déclaration. Il exerce la profession de boulanger à Bertrix. Il a épousé une femme belge en 1867, et les autorités consultées attestent que sa conduite et sa moralité sont excellentes. Il a satisfait aux lois sur la milice. Sa demande a été accueillie à la Chambre par 50 voix contre 18. Nous vous proposons, Messieurs, de l'accueillir également.

### III

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ANTOINE KRIER, machiniste au chemin de fer de l'État, à Arlon.*

(Voir le n° 97 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Antoine Krier est machiniste au chemin de fer de l'État à Arlon. Il est né à Luxembourg le 15 mai 1832. Sa moralité et son honorabilité sont attestées par ses supérieurs. Il a satisfait aux lois sur la milice en Belgique. Il est solvable et consent à payer les droits d'enregistrement. Il demande la naturalisation ordinaire. Sa requête a été accueillie à la Chambre des Représentants, à la majorité de 52 suffrages contre 16.

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'accueillir également sa demande.

### IV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ANDRÉ ALBERTY, ouvrier au chemin de fer de l'État, à Arlon.*

MESSIEURS,

Alberty André, est né à Lingez (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 février 1832. Il est ouvrier du chemin de fer de l'État et habite Arlon ; il est marié à une femme belge et en a plusieurs enfants. Il a satisfait aux lois de la milice en Belgique.

Il demande la naturalisation ordinaire et est exempté de payer les droits d'enregistrement en vertu de la Loi de 1833.

Sa conduite est irréprochable selon l'attestation des autorités consultées, et la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération par 51 voix contre 17.

Nous vous proposons, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

*Le Secrétaire,*  
J. VAN SCHOOR.

*Le Président,*  
BARON D'ANETHAN.